

HAUT-RHIN



## INTERDIRE DE FUMER DANS LES ESPACES PUBLICS DE JEUX POUR ENFANTS

### LA TENDANCE

En dépit des différentes mesures prises par les gouvernements successifs, les ravages du tabac ne cessent de s'aggraver et le nombre de morts évitables s'accroît.

- ▲ En France, chaque année, le nombre de décès liés au tabac est estimé à 73 000, dont 47 000 par cancer <sup>(1)</sup>.
- ▲ Chaque année, ce sont 200 000 mineurs qui commencent à fumer. L'âge moyen de la première cigarette se situe entre 11 et 12 ans.
- ▲ Le coût net du tabagisme en 2010 représentait en France plus de 120 milliards d'euros. En somme, le tabac coûte l'équivalent d'un impôt indirect annuel de 1 846 € à chaque concitoyen <sup>(2)</sup>.

### SOUTENIR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Afin de soutenir les collectivités territoriales dans l'application du décret n° 2015-768 du 29 juin 2015 relatif à l'interdiction de fumer dans les aires collectives de jeux, la Ligue contre le Cancer a lancé, en juin 2016, une campagne visant la promotion du label « ESPACE SANS TABAC ».

Ce label a pour vocation de proposer, en partenariat avec les établissements publics de coopération intercommunale et les municipalités, une incitation à respecter ce décret mais propose également la mise en place d'autres espaces publics extérieurs sans tabac non-soumis à l'interdiction de fumer dans les lieux publics (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006).

### LES ESPACES SANS TABAC CONTRIBUENT À



ÉLIMINER  
l'exposition au  
tabagisme passif,  
notamment celle  
des enfants



RÉDUIRE  
l'initiation au  
tabagisme  
des jeunes et  
encourager l'arrêt  
du tabac



PROMOUVOIR  
l'exemplarité et  
la mise en place  
d'espaces publics  
conviviaux et  
sains



PRÉSERVER  
l'environnement  
des mégots de  
cigarettes et des  
incendies



DÉNORMALISER  
le tabagisme afin  
de changer les  
attitudes face à  
un comportement  
néfaste pour la santé

## UN SIMPLE ARRÊTÉ MUNICIPAL PEUT RENDRE LES ESPACES EXTÉRIEURS « SANS TABAC »

La rédaction de l'arrêté municipal argumente la décision d'interdire de fumer dans l'espace défini.

Les arrêtés municipaux relatifs aux espaces sans tabac existants ont, pour la plupart, édicté l'interdiction de fumer sous les angles environnementaux et de santé publique.



Il est possible également d'invoquer la protection des jeunes et la prévention des incendies forestiers.

Le bon respect de l'arrêté réside dans sa clarté relative à la définition de l'espace.

Il est important de préciser les limites exactes de l'application de l'interdiction de fumer.

Exemples d'autres espaces public extérieurs susceptibles de devenir des lieux sans tabac :

- Abords des établissements scolaires (84% des français y sont favorables <sup>(3)</sup>)
- Gradins des stades, files d'attente extérieures des cinémas ou des théâtres... (82% des Français y sont favorables <sup>(4)</sup>)
- Terrasses des restaurants et cafés (72% d'opinion favorable)
- Skate-park, espaces de baignade, espaces sportifs...



« Espace sans tabac »  
à Sundhoffen inauguré  
le 9 juin 2016



Exemple  
d'un  
panneau  
« Espace  
sans tabac »

## UN LABEL QUI A DU SUCCÈS !

Au 1<sup>er</sup> juillet 2019, on compte **396**  
« Espaces sans tabac » dans le Haut-  
Rhin répartis dans **78 communes** et près  
de 1000 dans le Bas-Rhin.

### SOURCES

<sup>(1)</sup> Les cancers en France en 2016 – L'essentiel des faits et chiffres – Institut National du Cancer

<sup>(2)</sup> Le coût social des drogues en France, Pierre Kopp, <http://www.ofdt.fr/publications/collections/notes/le-cout-social-des-drogues-en-france/>

<sup>(3)</sup> Sondage IPSOS réalisé pour l'Alliance contre le tabac en mai 2014

<sup>(4)</sup> Idem

<sup>(5)</sup> Idem

### CONTACT

LIGUE CONTRE LE CANCER DU HAUT-RHIN  
Giscard LOUMEDJINON | Chargé de prévention  
11, Rue Camille Schlumberger  
68000 COLMAR  
Tél : 03 89 41 18 94  
Mail : Est.CD68@ligue-cancer.net

Action menée en  
partenariat avec

